

NOVEMBRE 2021

LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE ENTRAÎNE UNE PLUS GRANDE MOBILITÉ DU REVENU

Par James Dean et Vincent Geloso

Les préoccupations concernant l'inégalité des revenus sont souvent liées aux préoccupations relatives à la *mobilité* du revenu, soit la possibilité d'augmenter (ou de réduire) son revenu au fil du temps. Ce lien est assez simple : la capacité des personnes à faible revenu de prendre des décisions pouvant améliorer leurs conditions de vie est plus limitée quand il y a une grande inégalité. Autrement dit, les choix qui s'offrent à eux sont plus limités. Ainsi, nombreux sont les commentateurs et les universitaires qui ont suggéré que les chances d'atteindre une mobilité du revenu ascendante ont diminué au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, et que ceci est attribuable à l'inégalité des revenus¹.

Il existe certes des signes démontrant que la mobilité du revenu a diminué au fil du temps dans les sociétés occidentales². Statistique Canada, par exemple, effectue depuis 1982³ des estimations continues qui démontrent une baisse de la mobilité du revenu au pays⁴.

Or, l'inégalité n'est pas le seul facteur qui détermine si les personnes situées au bas de l'échelle de distribution du revenu peuvent bénéficier d'une augmentation de revenu, ou la vitesse à laquelle ce revenu est susceptible d'augmenter. Il faut aussi considérer la nature des institutions économiques et le degré de liberté économique dont jouissent les personnes à faible revenu⁵. Bien qu'extrêmement importants, ces facteurs sont rarement évoqués dans les débats publics sur la mobilité du revenu.

LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE OUVRE DES PORTES

La liberté économique, soit la liberté des individus à travailler, à produire, à consommer et à investir comme bon leur semble, affecte la mobilité du revenu en déterminant dans quelle mesure un effort en vaut la



peine. Lorsque les travailleurs décident d'investir dans l'acquisition de nouvelles compétences ou dans de nouvelles entreprises, ce sont les récompenses potentielles de cet investissement qui les motivent. Ces récompenses peuvent être altérées par l'État, ce qui peut amenuiser le fruit de leur travail, ou encore le rendre plus difficile à récolter. Cela se résume essentiellement à la facilité et à la fiabilité avec laquelle les individus peuvent jouir du produit de leurs efforts.

C'est pourquoi la littérature empirique sur la mobilité du revenu et la liberté économique suggère que les droits de propriété – l'un des éléments primordiaux de la liberté économique dans la mesure où il touche à la sécurité de la propriété – sont fermement et positivement corrélés à la mobilité du revenu⁶. La raison avancée pour expliquer cet effet est que les personnes à faible revenu considèrent que leurs efforts en valent la

Cette Note économique a été préparée par **James Dean** et **Vincent Geloso**, chercheurs associés à l'IEDM, et respectivement candidat au doctorat en économie à la West Virginia University et professeur adjoint en économie à la George Mason University. La **Collection Réglementation** de l'IEDM vise à examiner les conséquences souvent imprévues pour les individus et les entreprises de diverses lois et dispositions réglementaires qui s'écartent de leurs objectifs déclarés.



peine lorsqu'elles peuvent récolter le fruit de leur travail en toute sécurité, sans risque d'expropriation.

D'autres éléments de la liberté économique ont une incidence sur la mobilité du revenu. À titre d'exemple, la certification professionnelle restreint l'accès à certaines professions, réduisant ainsi la liberté économique des travailleurs. Ces restrictions se présentent sous forme de frais de qualification élevés, de longues périodes de qualification, et de restrictions sur le type de tâches qu'il est permis d'accomplir. Des études menées aux États-Unis suggèrent que de telles réglementations professionnelles tendent à augmenter les coûts dans les professions à faible revenu (travailleurs de la construction, esthéticiennes, techniciens) relativement plus que pour les professions à revenu plus élevé. Le fardeau est donc plus lourd pour les travailleurs qui se trouvent plus près du bas de l'échelle de distribution du revenu, et freine les efforts qu'ils déploient pour améliorer leur sort⁷. Les données propres aux effets de la certification professionnelle sur les revenus des Canadiens les plus démunis suggèrent qu'il en va de même dans ce pays⁸.

La réglementation des produits, qui réduit la liberté économique des consommateurs, est un autre exemple. Tout porte à croire que cette réglementation touche de manière disproportionnée les produits de consommation qui accaparent une part importante des dépenses des ménages à faible revenu. Ainsi, le coût de la vie des personnes à faible revenu est augmenté de manière disproportionnée, freinant de nouveau leurs efforts pour améliorer leur niveau de vie⁹.

La certification professionnelle restreint l'accès à certaines professions, réduisant ainsi la liberté économique des travailleurs, et freine les efforts qu'ils déploient pour améliorer leur sort.

Certaines interventions gouvernementales peuvent certes produire des effets positifs. Par exemple, les transferts fiscaux en faveur des ménages à faible revenu pourraient leur permettre de s'engager dans des investissements personnels, comme d'entreprendre des études techniques ou universitaires, ce qui autrement aurait été ardu ou impossible¹⁰. Cela étant, le résultat net n'est pas évident, puisque ces transferts fiscaux doivent être imposés. En fonction de la forme de taxation, des taux d'imposition plus élevés pourraient réduire l'incitation à s'investir dans de tels projets¹¹.

Tableau 1

L'effet d'un point supplémentaire de liberté économique sur les trois mesures de mobilité pour les 10 % les plus pauvres, 1982 à 2018			
	Variation du revenu par habitant	Proportion d'individus dont le revenu augmente	Mobilité de décile par habitant
Indice de la liberté économique	+ 2,1 %	+ 0,63 point de pourcentage	+ 0,08 décile
Les dépenses gouvernementales	Aucun effet statistiquement significatif	+ 0,22 point de pourcentage	Aucun effet statistiquement significatif
L'imposition	Aucun effet statistiquement significatif	Aucun effet statistiquement significatif	Aucun effet statistiquement significatif
La réglementation du marché du travail	+ 3,7 %	+ 0,94 point de pourcentage	+ 0,15 décile

Sources : Calcul des auteurs. Statistique Canada, Tableau 11-10-0059-01 : Mobilité du revenu sur cinq ans, 2020; Dean Stansel, Jose Torra et Fred McMahon, *Economic Freedom of North America 2020*, Institut Fraser, 2020, p. 9; James Dean et Vincent Geloso, « Economic Freedom Improves Income Mobility: Evidence from Canadian Provinces, 1982–2018 », *Journal of Institutional Economics*, à paraître.

LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE ET LA MOBILITÉ DU REVENU AU CANADA

Bien que les raisons susmentionnées nous portent à croire que la liberté économique produit des effets considérables sur la mobilité du revenu¹², elles ne nous permettent pas de vérifier directement la relation entre les chiffres de la mobilité du revenu et la liberté économique. Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur le cas du Canada depuis 1982¹³.

Statistique Canada produit une riche base de données relatives à la mobilité du revenu sur des périodes continues de cinq ans à partir de dossiers d'impôt¹⁴. Essentiellement, les mêmes individus sont suivis pendant une période de cinq ans afin de déterminer dans quelle mesure leur revenu a augmenté. Un groupe a été suivi de 1982 à 1987, un autre de 1983 à 1988 et ainsi de suite, jusqu'à la période s'étendant de 2013 à 2018¹⁵.

Trois mesures clés de la mobilité du revenu peuvent être employées. La première est la mesure de la mobilité en dollar par habitant, qui correspond à la moyenne de la variation de revenu entre la première et la dernière année de la période. La deuxième est la proportion d'individus dont le revenu a augmenté, et la troisième est la mesure de mobilité par habitant par décile, qui correspond à la variation moyenne de décile (tranche de 10 % de la population), incluant à la fois les déplacements à la hausse et à la baisse parmi l'ensemble

des Canadiens (et non pas seulement les gens échantillonnés)¹⁶. Cette dernière mesure est la plus importante parce qu'elle concerne les variations *au sein* de la répartition du revenu au Canada (c'est-à-dire la mobilité par rapport à l'ensemble des Canadiens). Et surtout, toutes ces données sur la mobilité du revenu peuvent être mesurées à la fois pour l'ensemble du groupe et par rapport à la position économique initiale des individus (c'est-à-dire, les 10 % les plus pauvres en comparaison à tous les autres).

Comme les données peuvent être ventilées par province, nous les avons mises en parallèle avec l'étude *Economic Freedom for North America* (EFNA) de l'Institut Fraser. L'EFNA, mesurée sur une échelle de 0 à 10 (du pire au meilleur), propose trois éléments pour mesurer la liberté économique : les dépenses gouvernementales, l'imposition et la réglementation du marché du travail¹⁷. En ajoutant un certain nombre de variables de contrôle économique afin que toutes choses soient égales par ailleurs, nous avons vérifié si l'EFNA prédit une plus grande mobilité et lequel des trois éléments a un effet considérable.

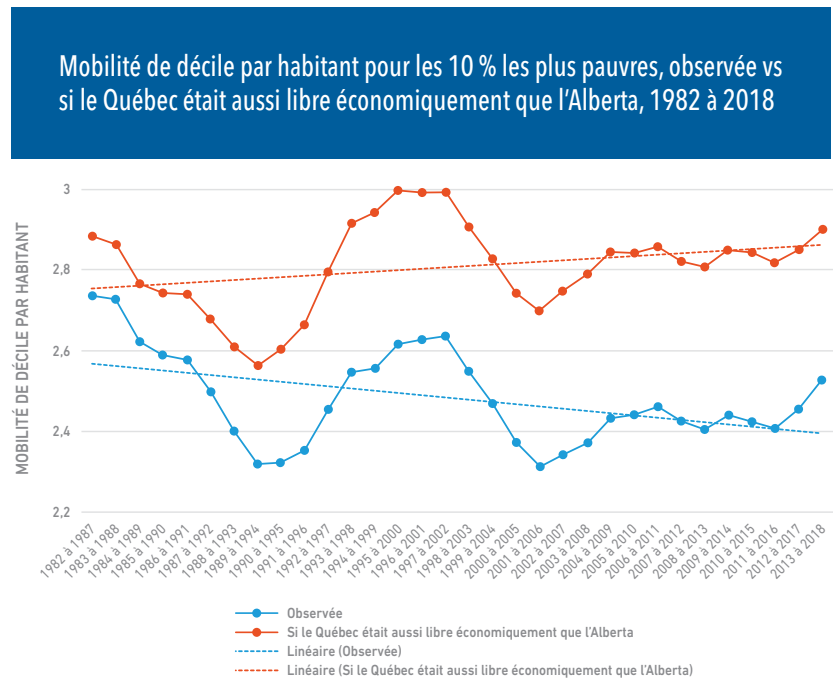
Au moyen d'un modèle de régression de panel¹⁸, les résultats sont présentés pour la population entière et pour les 10 % les plus pauvres. Par souci de concision, nous nous penchons ici sur les résultats les plus pertinents, soit ceux qui concernent les 10 % les plus pauvres. Nous procédons ainsi parce que notre préoccupation en matière de mobilité concerne leur possibilité de progresser. La mobilité du revenu chez les plus riches est moins importante ici.

Si le Québec était aussi libre économiquement que l'Alberta, non seulement le niveau de mobilité serait plus élevé, mais la mobilité aurait augmenté depuis 1982.

Le Tableau 1 présente nos résultats pour le décile inférieur¹⁹. Un point supplémentaire sur l'échelle de 10 points de l'EFNA augmente le revenu des moins fortunés de 2,1 %. Cet effet est en grande partie redevable à la composante du marché du travail, où un point supplémentaire augmente leurs revenus de 3,7 %²⁰. Les effets de l'imposition et des dépenses gouvernementales qui sont comparativement très faibles, voire statistiquement insignifiants, semblent s'annuler mutuellement.

Une tendance similaire est observable avec la proportion d'individus dont le revenu augmente et avec la mobilité de décile par habitant. Les résultats dans ce

Figure 1



Sources : Calcul des auteurs. Statistique Canada, Tableau 11-10-0059-01 : Mobilité du revenu sur cinq ans, 2020; Dean Stansel, Jose Torra et Fred McMahon, *Economic Freedom of North America 2020*, Institut Fraser, 2020, p. 9; James Dean et Vincent Geloso, « Economic Freedom Improves Income Mobility: Evidence from Canadian Provinces, 1982–2018 », *Journal of Institutional Economics*, à paraître.

dernier cas sont particulièrement révélateurs, parce qu'une augmentation d'un point de liberté économique signifie que les plus pauvres bénéficieraient d'une augmentation de 0,08 décile dans l'échelle des revenus, de sorte que leur revenu augmente plus rapidement²¹. Ce résultat est aussi entièrement dû à la réglementation affectant le marché du travail, où un point supplémentaire de liberté économique entraîne une augmentation de 0,15 décile dans l'échelle des revenus.

Il est utile de mettre ces résultats en perspective en considérant l'écart de 4,67 points entre la province avec le plus faible niveau de liberté économique (le Québec) et celle avec le plus haut niveau (l'Alberta) en 2013-2018, et son effet sur la mobilité par décile²². Cet écart implique que les Albertains les plus pauvres profitent d'un gain de 0,37 décile sur l'échelle des revenus comparativement aux Québécois les plus pauvres. Cet effet de la liberté économique sur la mobilité de décile est également observable à travers le temps. La Figure 1 montre la mobilité observée des déciles par habitant du Québec (ligne bleue). Comme l'atteste la ligne de tendance, le Québec a connu un déclin de la mobilité du revenu au cours de cette période. Cependant, si le Québec était aussi libre économiquement que l'Alberta, non seulement le niveau de mobilité serait plus élevé, mais la ligne de tendance démontre que la mobilité aurait augmenté depuis 1982.

Une autre façon de mettre tout cela en perspective est de considérer le niveau moyen de mobilité de décile pour l'ensemble des provinces en 2013-2018 (2,51 déciles)

et le niveau moyen de liberté économique pour toutes les provinces (4,97 points). Compte tenu de l'effet de la liberté économique sur la mobilité de décile (+0,08 décile par point), cela signifie qu'environ 16 % de la mobilité du revenu s'explique par le degré de liberté économique. La composante du marché du travail à elle seule (dont l'effet, tel que noté, est en fait plus fort) explique 28 % de la mobilité de revenu. Et il est fort probable que ces effets substantiels de la liberté économique sur les opportunités offertes aux personnes à faible revenu en matière de mobilité ascendante sont sous-estimés²³.

ÉLIMINER LES OBSTACLES À LA MOBILITÉ ASCENDANTE

L'économiste Finis Welch a affirmé que « l'inégalité est néfaste lorsque les citoyens à faible revenu perçoivent la société comme injuste, quand ils estiment que leurs efforts n'en valent pas la peine et quand ils jugent que la mobilité ascendante est impossible ou tellement improbable que sa poursuite n'en vaut pas la peine²⁴. » La liberté économique, en offrant une meilleure possibilité de mobilité ascendante, diminue l'importance sociétale de l'inégalité.

La liberté économique, en offrant une meilleure possibilité de mobilité ascendante, diminue l'importance sociétale de l'inégalité.

D'importantes prescriptions politiques découlent de nos résultats d'analyse. La principale est que les réformes visant à permettre aux plus pauvres d'acquérir des compétences ou d'obtenir un emploi (en réduisant, par exemple, les coûts d'embauche causés par la réglementation) sont susceptibles d'améliorer la mobilité ascendante de manière importante. De telles réformes sont également à portée de main, n'exigeant aucune dépense publique. La certification professionnelle, à titre d'exemple, est une forme particulièrement régressive de réglementation²⁵ qui touche environ 11 % de tous les travailleurs canadiens rémunérés (une proportion qui a augmenté ces dernières années) – et le Québec est la province la plus agressive en matière de réglementation relative à l'accès aux professions restreintes²⁶. Supprimer de tels obstacles améliorerait grandement la mobilité.

Les provinces qui profitent d'une grande mobilité du revenu, comme l'Alberta, en sont capables en grande partie parce qu'elles suppriment les obstacles qui font en sorte qu'il est plus difficile pour les plus démunis de s'aider soi-même. Sur le plan de la liberté économique, même de petites améliorations peuvent considérablement améliorer la mobilité et, ce faisant, donner aux plus pauvres une meilleure chance de vivre une vie meilleure.

RÉFÉRENCES

1. Catherine Rampell, « The Great Gatsby Curve, for the States », *Economix: Explaining the Science of Everyday Life*, *New York Times*, 18 mai 2012; Miles Corak, « Income inequality, equality of opportunity, and intergenerational mobility », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 27, no 3, 2013, p. 80.
2. Miles Corak, *ibid.*, p. 97; Raj Chetty et al., « The fading American dream: Trends in absolute income mobility since 1940 », *Science*, vol. 356, no 6336, 2017, p. 405; Ambar Narayan et al., *Fair progress? Economic mobility across generations around the world*, World Bank Publications, 2018, p. 137.
3. Statistique Canada, Tableau 11-10-0059-01: Mobilité du revenu sur cinq ans, 2020.
4. Xuelin Zhang, Habib Saani et Jackson Chung, *The evolution of income mobility in Canada: Evidence from the Longitudinal Administrative Databank, 1982 to 2012*, Statistics Canada, 2016, p. 16.
5. James Dean et Vincent Geloso, « Economic Freedom Improves Income Mobility: Evidence from Canadian Provinces, 1982–2018 », *Journal of Institutional Economics*, à paraître, p. 2; Christopher J. Boudreaux, « Jumping off of the Great Gatsby curve: How institutions facilitate entrepreneurship and intergenerational mobility », *Journal of Institutional Economics*, vol. 10, no 2, 2014, p. 234.
6. Vadim Kufenko et Vincent Geloso, « Who are the champions? Inequality, economic freedom and the Olympics », *Journal of Institutional Economics*, vol. 17, no 3, 2021, p. 413 et 426.
7. Dick M. Carpenter et al., « The continuing burden of occupational licensing in the United States », *Economic Affairs*, vol. 38, no 3, 2018, p. 381; Dustin Chambers, Patrick A. McLaughlin, et Laura Stanley, « Barriers to prosperity: The harmful impact of entry regulations on income inequality », *Public Choice*, vol. 180, no 1, 2019, p. 166.
8. Tingting Zhang et Morley Gunderson, « Impact of Occupational Licensing on Wages and Wage Inequality: Canadian Evidence 1998–2018 », *Journal of Labor Research*, vol. 41, no 4, 2020, p. 348-349.
9. James B. Bailey, Diana W. Thomas et Joseph R. Anderson, « Regressive effects of regulation on wages », *Public Choice*, vol. 180, no 1, 2019, p. 91-92; Dustin Chambers, Courtney A. Collins et Alan Krause, « How do federal regulations affect consumer prices? An analysis of the regressive effects of regulation », *Public Choice*, vol. 180, no 1, 2019, p. 80-81.
10. International Monetary Fund, *Fiscal Policy and Income Inequality*, IMF Policy Paper, 2014, p. 6.
11. Horst Feldmann, « Economic freedom and human capital investment », *Journal of Institutional Economics*, vol. 13, no 2, 2017, p. 421-422.
12. James Dean et Vincent Geloso, *op. cit.*, note 5, p. 5.
13. James Dean et Vincent Geloso, *op. cit.*, note 5.
14. Statistique Canada, *op. cit.*, note 3.
15. Comme les variations dans le revenu étaient présentées sans que l'inflation soit prise en compte, nous les avons ajustées afin qu'elle représente les variations en termes réels.
16. James Dean et Vincent Geloso, *op. cit.*, note 5, p. 3.
17. Dean Stansel, Jose Torra et Fred McMahon, *Economic Freedom of North America 2020*, Institut Fraser, 2020, p. 9.
18. Pour une méthodologie détaillée, voir James Dean et Vincent Geloso, *op. cit.*, note 5, p. 8-11.
19. *Ibid.*, p. 18-20.
20. *Ibid.*, p. 11.
21. *Ibid.*, p. 19.
22. *Ibid.*, p. 10.
23. Nos résultats sous-estiment probablement les effets positifs de la liberté économique. En effet, nous nous sommes penchés sur le cas du Canada en raison de la disponibilité de données adaptées pour fins de tests. Cela étant, le Canada est un pays qui jouit d'une grande liberté économique. S'il était possible d'étendre de telles analyses à plusieurs autres pays – y compris ceux qui présentent un faible niveau de liberté économique – il nous est permis de penser que de plus grands effets seraient observés. C'est ce que laisse entendre le travail de Christopher Boudreaux, qui a testé cette corrélation à l'aide d'un éventail restreint de données nationales sur une seule année et a constaté un effet puissant de la liberté économique sur la mobilité ascendante. Christopher J. Boudreaux, *op. cit.*, note 5, p. 250.
24. Finis Welch, « In defense of inequality », *American Economic Review*, vol. 89, no 2, 1999, p. 2.
25. Tingting Zhang et Morley Gunderson, *op. cit.*, note 8, p. 348.
26. Tingting Zhang, « Effects of occupational licensing and unions on labour market earnings in Canada », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 57, no 4, 2019, p. 793 et 797.

L'Institut économique de Montréal est un think tank indépendant sur les politiques publiques. Par ses publications, ses apparitions dans les médias et ses services consultatifs aux décideurs politiques, l'IEDM stimule les débats et les réformes des politiques publiques en se basant sur les principes établis de l'économie de marché et sur l'entrepreneuriat. L'IEDM ne sollicite ni n'accepte aucun financement gouvernemental. Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'IEDM ou des membres de son conseil d'administration. La présente publication n'implique aucunement que l'IEDM ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit. Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source. IEDM © 2021

IEDM 910, rue Peel, bureau 600, Montréal QC H3C 2H8 – T 514.273.0969 iedm.org